



Namur, le 27 MAI 2013

## PARLEMENT WALLON

Madame Monika DETHIER-NEUMANN  
Présidente de la Commission des  
travaux publics, de l'agriculture, de  
la ruralité et du patrimoine

Réf. à rappeler : GM/jb/0130417

Votre correspondant :

Jocelyne Bernard

✉ [jocelyne.bernard@mouyard.org](mailto:jocelyne.bernard@mouyard.org)

☎ 081/251.385

Concerne : Note sur la thématique « Chasse »

Madame la Présidente,

Comme il en a été décidé lors de notre dernière réunion de commission, j'ai préparé une note sur la thématique de la chasse qui pourrait servir de base au débat avec auditions d'experts qui doit s'y tenir.

Vous trouverez ci après le texte de cette note.

Puis-je vous demander de bien vouloir la diffuser auprès des membres de notre commission ?

➤ **Amélioration de la capacité d'accueil de la forêt**

*Jusqu'il y a très peu d'années, la forêt a été gérée dans une optique unique de rentabilité économique, avec pour conséquence des forêts mono-spécifiques de hêtre ou d'épicéas dans beaucoup de régions de Wallonie.*

*La capacité d'accueil de ce type de forêt est naturellement réduite en sorte que la faune sauvage se nourrit en prélevant de la végétation sur la régénération naturelle ou artificielle au grand dam – et c'est bien compréhensible - des sylviculteurs.*

*Les nouvelles techniques de gestion sylvicole veulent laisser une place à plus de diversité : c'est heureux mais cela implique une mise en place d'essences devenues rares dans ces peuplements mono-spécifiques voire inexistantes. Cette implantation d'essences « nouvelles » et marginales fait le régal de la faune obligeant le sylviculteur à protéger toute plantation au risque de voir celle-ci décimée tôt ou tard. Avec pour conséquence, une diminution des ressources alimentaires naturelles de la grande faune.*

*Ces protections sont localement mises à charge financière des chasseurs qui, d'une part ne sont pas les responsables de la situation sylvicole du passé et, d'autre part, voient la disponibilité alimentaire du gibier diminuer à court terme, en tout cas.*

*En contre partie, des aménagements de gagnage ligneux, herbeux ou cultivés de plantes indigènes devraient idéalement suppléer au manque de nourriture en forêt.*

*Il serait intéressant d'entendre des spécialistes sur des propositions concrètes relatives aux projets d'amélioration de la capacité nourricière de la forêt.*

➤ **Redéfinition des densités cibles**

*Depuis de nombreuses années, divers comptages de grands animaux sont menés par le DNF et/ou par les chasseurs. Les méthodes varient d'un cantonnement à l'autre et l'interprétation des données est encore plus variable.*

*En ce qui concerne le cervidé, des densités cibles ont été établies par le DNF sur base de critères estimatifs. Aujourd'hui, les comptages nocturnes au phare et leurs répétitions permettent d'approcher de plus près la réalité en sorte que l'on dénombre mieux les animaux.*

*Il semble indispensable de convenir d'une méthode rigoureuse de comptage et de la manière d'interpréter les chiffres sans laisser de place à trop d'appréciations personnelles tant du côté du DNF que du côté des chasseurs.*

*Pour atteindre l'équilibre forêt-gibier recherché par tous, si l'on s'accordait par exemple à dire qu'il faudrait en revenir à une situation quantitative de gibiers proche de celle d'il y a 10 ans par exemple, en regardant les résultats globaux de tirs des 10 dernières années et en les comparant avec les indicateurs de dégâts forestiers, il serait sans doute assez simple d'estimer les densités de gibier dites en équilibre avec la forêt. En effet, le comptage des animaux morts depuis ce laps de temps et la méthode des rétros tirs indiquera sans aucun doute possible le nombre d'animaux vivants à cette période.*

*A partir de ces chiffres, il serait utile de redéfinir les densités cibles, région par région. Des variables, telle l'amélioration de la capacité d'accueil le cas échéant, l'ouverture des fonds de vallée, l'abaissement des clôtures et/ou la modification des pratiques agricoles doivent aussi entrer en ligne de compte pour évaluer la réelle la capacité d'accueil du milieu dans sa globalité.*

*Entendre des propositions concrètes relatives à une définition des densités cibles acceptables pour le milieu, région par région, sur base de critères rigoureux serait intéressant.*

➤ **Amélioration des biotopes de plaine**

*Les campagnes occupent la majeure partie du paysage wallon : pour diverses raisons (rentabilité économique, nouvelles pratiques agricoles, urbanisation, industrialisation, trafic automobile, prédation...), la petite faune de plaine a vu ses effectifs diminuer de manière sensible.*

*Aucune mesure de restauration des biotopes et d'amélioration de la capacité d'accueil n'a été prise depuis la dégradation du milieu en dehors des mesures agri-environnementales. Celles-ci voient leur financement menacé, par ailleurs.*

*D'une manière générale, seuls les chasseurs investissent dans le maintien ou la restauration des biotopes de plaine mais encore faut-il qu'ils soient maîtres du foncier.*

*A défaut de cet investissement des chasseurs, l'espèce Perdrix par exemple verrait sa disparition précipitée dans la plupart des régions de Wallonie.*

*Le verdissement qui sera exigé par la prochaine PAC représente une opportunité exceptionnelle pour la petite faune de plaine pour autant que des zones "sanctuaires" de biodiversité soient créées avec une réflexion de maillage indispensable.*

*J'aimerais entendre des propositions concrètes relatives à une amélioration des biotopes de plaines en concertation avec le monde agricole en sorte de ne pas mettre en difficulté la mécanisation agricole tout en veillant à une amélioration de la biodiversité.*

➤ **Gestion, prévention, indemnisation des dégâts**

*Dans tous les pays d'Europe, les populations de grand gibier sont en situation d'explosion démographique et d'expansion géographique. Les causes sont multifactorielles et bien connues (tempêtes et ouvertures de la forêt, fructification forestières répétées et exceptionnelles, pratiques agricoles, évolution climatique, restriction des périodes de chasse, etc.).*

*En Belgique, la loi de 1961 reporte la responsabilité des dégâts de grand gibier commis à l'agriculture sur le titulaire du droit de chasse des bois sans que sa faute ne doive être prouvée. Des jugements récents ont condamné certains titulaires de droit de chasse à payer les dégâts commis aux pelouses et jardins.*

*La législation actuelle en matière de clôture, de nourrissage font en sorte que les chasseurs sont parfois mis dans l'impossibilité d'organiser efficacement la prévention des dégâts.*

*Selon les dossiers d'inventaire des dégâts menés sur base du logiciel de Fourrages Mieux, le montant global financier des dégâts de sangliers indique une tendance à la baisse malgré la hausse du prix des céréales et des denrées. Parallèlement, le montant d'indemnisation des dégâts de blaireaux s'envole.*

*Depuis la nouvelle réglementation en matière de nourrissage dissuasif, les dégâts de sangliers ont véritablement explosé dans les régions mixtes de bois et plaines malgré les efforts importants de prélèvements de sangliers opérés par les chasseurs dans ces régions.*

*La situation semble en être arrivée à un tel point que plusieurs chasseurs renoncent à des locations de territoires boisés, ce qui reporte la responsabilité sur les propriétaires de bois « désarmés ».*

*Les différentes jurisprudences en matière de clôture, de dégâts aux pelouses des particuliers ainsi que la modification des pratiques agricoles et l'augmentation de la circulation automobile nécessitent un réexamen des conditions d'implantation des clôtures de protection.*

*Il est impératif de pouvoir entendre l'avis des acteurs concernés ainsi qu'une évaluation des mesures prises en sorte de ne pas en arriver à une situation intenable en 2015 au moment où tout nourrissage dissuasif deviendra interdit d'octobre à avril de chaque année.*

➤ **Lutte contre les prédateurs**

*Comme expliqué ci-dessus, la petite faune souffre singulièrement des modifications de biotopes et d'autres pratiques agricoles ou de modernisation tout simplement.*

*Par ailleurs, le nombre de prédateurs a singulièrement évolué notamment les corvidés, les renards et les rapaces comme l'attestent les chiffres du DNF.*

*Cette situation porte atteinte à la petite faune qui, par ailleurs, dispose de moins en moins de refuges pour se protéger de ces attaques.*

*Un assouplissement des mesures de limitation de certains prédateurs non protégés s'impose si on veut sauvegarder certaines espèces inféodées à la plaine telle la Perdrix.*

*Des auditions sur des propositions concrètes relatives au bon équilibre à installer entre prédateurs et petite faune de plaine seraient les bienvenues.*

➤ **Conditions d'agrément des Conseils cynégétiques**

*Depuis leur création, les conseils cynégétiques ont démontré leur capacité à rassembler autour d'objectifs communs que ce soit pour le grand gibier ou le petit gibier. Le bilan de ces associations est très positif et a permis de faire naître une belle solidarité entre chasseurs qui s'est élargie souvent aux autres acteurs de la ruralité.*

*La spécificité locale et l'autonomie de gestion sont les bases essentielles du concept conseil cynégétique.*

*Le fonctionnement de certains conseils peut encore s'améliorer en termes de démocratie et de transparence dans la prise de décision. En ce sens, l'avant projet déposé par le Gouvernement wallon contient des axes importants mais à moduler en sorte de ne pas rendre impossible le fonctionnement de ces associations basées sur le bénévolat.*

*De même, l'ouverture aux autres acteurs de la ruralité permettra un meilleur dialogue entre les différents utilisateurs de la nature en veillant à prendre en considération les priorités de chacun.*

*A ce titre, une collaboration avec les communes et les syndicats d'initiative devient urgente au vu de l'attrait touristique galopant de la forêt. Une amélioration de l'information relative aux actions de chasse (battues principalement) s'indique d'autant plus que les moyens de télécommunications modernes permettent de disposer d'outils de communication précis et rapidement mis à jour.*

*Un tel débat permettrait de mieux évaluer et respecter les besoins de chaque utilisateur et de permettre un élargissement des périodes de chasse sous certaines conditions, sans restriction sur les week-ends et jours fériés.*

*J'aimerais entendre les propositions concrètes des milieux concernés afin de pouvoir prendre en compte les attentes des acteurs dans l'avant projet ad hoc.*

#### ➤ **Plan de tir au cerf**

*Avant de se concerter à propos de l'avant-projet du GW concernant le plan de tir, il est essentiel, comme explicité ci-dessus, de redéfinir les densités cible de cervidés en adéquation avec le milieu.*

*Ce travail préliminaire doit impliquer les chasseurs et les forestiers afin de respecter les attentes de chacune des parties.*

*L'inventaire des dégâts ne peut être le seul indicateur d'autant plus que la cause des dégâts forestiers n'est pas directement liée à la densité. Le dérangement croissant de la forêt entraîne une perte de quiétude et des dégâts d'écorcement en réaction à ces dérangements et à la crainte du grand gibier d'aller se nourrir avant la tombée de la nuit.*

*De même, connaissant les migrations de l'espèce cerf, les comptages qui servent de base à l'élaboration du plan de tir devraient prendre en considération les populations présentes au moment de la chasse et non pas uniquement au printemps.*

*La définition du plan de tir doit être adaptée en sorte de sortir de l'impasse actuelle qui voit le DNF ordonner le plan de tir, contrôler sa bonne réalisation et à la fois sanctionner en cas de déficit. Les propriétaires publics et privés semblent des partenaires tout indiqués pour l'élaboration des plans de tir en concertation avec les titulaires de droits de chasse.*

*En cas de non réalisation de plan de tir, il y aurait lieu d'en analyser les causes et de ne sanctionner que les déficits volontairement organisés. Ainsi, il est légitime et nécessaire de sanctionner le manque volontaire de mise en œuvre de moyens mais pas le manque de résultat sans analyse objective préalable des causes.*

*La finalisation des plans de tir doit se faire par les seuls chasseurs par des moyens d'allongement de la période de chasse.*

*Il est important de pouvoir entendre les propositions concrètes des milieux concernés afin de pouvoir prendre en compte les attentes des acteurs dans l'avant projet ad hoc.*

➤ **Valorisation du gibier**

*Depuis une dizaine d'années au moins, le prix de la venaison ne fait que descendre alors que les conditions de traitement de cette venaison sont rendues plus strictes depuis l'AR concernant l'Hygiène et la Santé animale.*

*La commercialisation directe du gibier a été sérieusement compliquée et même interdite si l'acheteur n'est pas un atelier agréé ou consommateur final. Les quelques rares ateliers agréés subsistant ne peuvent se permettre d'ouvrir leurs portes toute l'année au vu des contraintes de maintenance.*

*La baisse du prix et ces difficultés de commercialisation n'encouragent pas les chasseurs à prélever du gibier (principalement le sanglier) en dehors de la période automnale traditionnelle.*

*Une réflexion doit être menée pour faciliter la commercialisation et mieux la valoriser.*

*Je souhaiterais entendre les propositions concrètes des milieux concernés.*

➤ **Chasse à l'arc**

*Dans les milieux périurbains où le tir à balles apparaît comme une solution hypothétique pour lutter contre l'expansion géographique du grand gibier et des sangliers en particulier, le mode de tir à l'arc représente une alternative utile.*

*Il en est de même dans les réserves naturelles ou autres zones de non-chasse où, come en France, les archers sont de précieux auxiliaires des chasseurs à tir.*

*Moyennant la détention d'un permis de chasse et d'un examen pratique comprenant une sous-épreuve de tir à l'arc, les archers pourraient participer à la diminution des populations de grands gibiers dans les zones sensibles difficilement praticables pour la chasse à tir.*

*Je souhaiterais entendre les arguments des milieux concernés et poser les bases d'une modification des textes légaux permettant de pratiquer ce mode de tir.*

➤ **Promotion de l'activité cynégétique au niveau du grand public**

*A une période où les citoyens ont souvent perdu contact avec les réalités de la vie animale et végétale, il semble indispensable de mieux expliquer la chasse et ses atouts.*

*L'intérêt des citoyens pour la forêt a amené beaucoup de ceux-ci à pénétrer en forêt sans connaître les règles de la vie animale. Ainsi, les promeneurs sous-estiment l'indispensable quiétude dont la faune sauvage a besoin tout comme ils ignorent les apports du monde de la chasse, les contraintes et autres mesures de précaution nécessaires des chasseurs.*

*Au même titre que toute activité citoyenne, la chasse devrait bénéficier d'actions de sensibilisation et de communication dans l'intérêt général.*

*J'aimerais entendre les attentes et propositions des milieux concernés*

➤ **Examen de chasse**

*En Wallonie, les candidats chasseurs se voient confrontés à un examen de chasse théorique sans doute le plus exigeant d'Europe. Autant la qualité des connaissances en matière de biologie animale, armes et législation est à souhaiter autant il semble inutile de rédiger des questions d'examen complexes voire perturbantes pour les candidats.*

*Malgré des formations remarquables des associations de chasseurs, le taux de réussite ne dépasse pas les 50 %. On peut dès lors se poser la question de savoir s'il ne faut pas réformer la manière de vérifier les connaissances des candidats sous peine de voir tous les candidats filer passer un examen « soldé » en France d'autant plus que la nouvelle formule française d'examen permettra de passer toutes les épreuves en un jour.*

*En ce qui concerne l'examen pratique, il faut lui conserver le niveau d'exigence actuel. Mais pour le pratique comme pour le théorique, il est indispensable de prévoir plus d'une session d'examen comme c'est hélas le cas aujourd'hui.*

*De même dans un souci éducatif de terrain et comme dans beaucoup d'autres pays, il serait utile d'envisager des formules de parrainage de jeunes chasseurs dès l'âge de 16 ans.*

*Il est nécessaire d'entendre les attentes et propositions des milieux concernés*

➤ **UAB**

*L'Unité Anti-Braconnage a été installée pour lutter contre le braconnage, elle venait ainsi en soutien aux agents du DNF et aux gardes particuliers. Nous souhaiterions connaître le bilan d'activités de lutte contre le braconnage et évaluer les actions menées en sorte de voir s'il n'y aurait pas lieu de recentrer les priorités. Il nous revient fréquemment que les actions de cette unité sont plus souvent menées contre des chasseurs plutôt que contre des vrais braconniers au sens où les chasseurs l'entendent, à savoir des réseaux plus ou moins organisés qui prélèvent du gibier sur territoire d'autrui tout au long de l'année par ailleurs.*

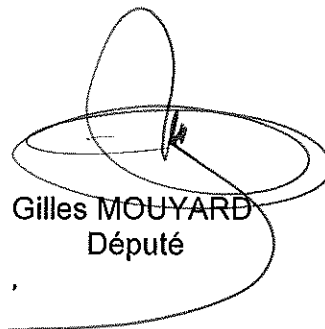
*J'aimerais pouvoir disposer d'un rapport d'activités de l'UAB.*

➤ **Prix des chasses**

*Les dernières modifications des règles en matière de chasse ont eu pour effet de décourager certains candidats locataires de forêts publiques. C'est ainsi que plusieurs bois communaux mis en location n'ont pas trouvé preneur, ou n'ont pu être loués qu'à des prix dérisoires. A terme, cette tendance pourrait poser des problèmes aux finances publiques.*

*Des auditions sur cette situation sont indispensables.*

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilles MOUYARD  
Député